

GROUPE de CONTACT
c/o Jacques SÉDAT
36 rue Pierre Sémard
75009 PARIS
j.sedat@wanadoo.fr

Paris, le 12 juillet 2017

Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé,

Le « Groupe de contact » qui rassemble douze associations de psychanalystes souhaiterait vous rencontrer pour vous faire part de notre profonde inquiétude devant la remise en cause actuelle de la psychanalyse et de son apport en psychiatrie, en pédopsychiatrie, et plus généralement en médecine.

En proposant une approche du fonctionnement psychique centrée sur l'individu, la psychanalyse a travaillé à en spécifier les registres pathologiques tout en conservant une unité de l'humain normal et pathologique.

Elle prend la mesure de la destructivité humaine, de ses dangers pour autrui, mais infiniment plus souvent pour le malade mental lui-même, menacé psychiquement, dans son corps et parfois sa vie.

En prenant en compte la douleur psychique par la relation avec le patient, si besoin dans la durée, en aidant les familles en souffrance et les équipes menacées de *burn out*, en prévenant les violences institutionnelles, la psychanalyse participe à la qualité humaine en psychiatrie et en médecine. Les psychanalystes, psychiatres, psychologues et autres intervenants, ont fait au préalable dans une psychanalyse personnelle ce travail de prise de conscience et d'éprouvé de leurs conflits et de leurs défenses internes avant de mettre cette connaissance du psychisme au service des patients.

Pourtant la psychanalyse fait actuellement l'objet d'attaques violentes dans divers champs, dont certaines ont et auront des conséquences dans le domaine de la santé.

C'est particulièrement vrai dans le cas des autismes où la détresse des familles a été exploitée, avec des contre-vérités dont l'écho nous surprend, tant dans les médias qu'au parlement. Nous attendons de votre Ministère une défense de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie publiques et associatives, un rétablissement du débat scientifique et de l'étude des différents traitements au profit des patients.

Nous espérons également vous faire part de nos préoccupations devant divers facteurs qui concourent à remettre en cause la transmission d'une qualité humaine relationnelle en psychiatrie. Les préjugés antipsychanalytiques influent sur la validation des programmes de formation des soignants. Au même moment le CNU met des obstacles à la candidature de professeurs de psychologie psychanalystes, ce qui remet en cause la formation des psychologues cliniciens. Enfin l'évolution démographique des psychiatres et des pédopsychiatre, dramatique, menace la possibilité de cette transmission à nos successeurs.

Vous trouverez ci-joint le développement de ces diverses questions.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre profonde considération.

Associations psychanalytiques cosignataires :

Analyse freudienne : Dr Robert Lévy

Association lacanienne internationale (Association RUP) : Dr Marc Darmon

Association psychanalytique de France : Dr Leopoldo Bleger

Cercle freudien : Dr Guy Dana

École de psychanalyse des Forums du Champ lacanien : Dr Françoise Josselin

Espace analytique : Docteur Gisèle Chaboudez

Fédépsy : Dr Jean-Richard Freymann, Pr Michel Patris

Fondation européenne pour la psychanalyse : Pr Gérard Pommier

Quatrième groupe : Dr Francis Drossart

Société de psychanalyse freudienne : Pr Patrick Guyomard

Société psychanalytique de Paris (Association RUP) : Dr Denys Ribas

Société psychanalytique de Recherche et de Formation : Dr Daniel Zaoui

Secrétaire du Groupe de contact : Jacques Sédât

Jacques SÉDAT

SECTEURS de QUESTIONNEMENT

Action menée dans le domaine des autismes

De nombreux parents se sont à juste titre révoltés de voir leurs enfants délaissés par les secteurs sanitaire et médico-social et abandonnés à la seule charge de leur famille. Cette réaction est d'autant plus compréhensible qu'il s'agissait souvent d'enfants à la fois peu performants et très perturbés.

Vos prédécesseurs ont laissé porter des accusations fausses et lourdes sur les très nombreux soignants qui consacrent leur vie à soulager les enfants et adultes autistes.

La détresse des familles a été instrumentée d'étrange façon à coup d'amalgames et de confusions. La psychanalyse et la pédopsychiatrie française se vont vues évincées au profit très sélectif de la méthode ABA¹. Nous attirons votre attention sur les circuits financiers mis en œuvre au nom d'une pathologie, en déniaient toute autorité médicale, dans le cadre d'interventions qui se prétendent « éducatives », et qui sont en réalité des traitements psychiatriques comportementaux.

Le détournement systématique des recommandations de l'HAS et de leur formulation scientifique précise n'a pas été remis en question. Cette interprétation partisane a été reprise par les médias et certains parlementaires, comme en atteste la proposition de résolution présentée² à l'Assemblée nationale, en décembre 2016, contre laquelle nous nous sommes élevés, en adressant une lettre de protestation aux 577 députés.

Sans remettre en cause la légitimité du souhait des pouvoirs publics d'offrir un libre choix aux familles, nous pensons indispensable que soient publiés les résultats de l'évaluation des centres expérimentaux ABA : ceux-ci ont bénéficié de budgets très supérieurs, et ont fait miroiter aux familles un retour de « 47% des enfants dans un système scolaire normal »... Or, nous ne pouvons ignorer désormais que la mise en œuvre systématique de ces méthodes, au Canada, durant de nombreuses années n'a abouti qu'à des résultats très médiocres.

Pendant ce temps, les hôpitaux de jour publics et associatifs, pourtant dûment accrédités, puis certifiés régulièrement, ont fait l'objet récemment d'une inspection exceptionnelle. Pour quelle raison ? Quelles en sont les conclusions ?

Cette situation est d'autant plus désolante que les praticiens psychanalystes collaborent régulièrement aujourd'hui avec les généticiens au bénéfice des patients, que les généticiens réévaluent les mécanismes épigénétiques où intervient l'environnement, et que des convergences apparaissent entre recherches psychanalytiques et cognitives.

De telles recherches se révèlent fructueuses pour le dépistage précoce et la prévention auprès des bébés à risques autistiques. Les patients mériteraient une collaboration authentiquement scientifique de tous les spécialistes à la recherche³.

¹ *Applied Behavior Analysis*

² Proposition N° 4134 présentée à l'initiative du député Daniel Fasquelle.

³ H.Suarez-Labat, *Les autismes et leur devenir*, Dunod, 2015.

Menaces sur les formations des professionnels

L'une des conséquences alarmantes de cette interprétation tendancieuse des recommandations de l'HAS concerne la validation des formations continues des professionnels : de plus en plus, est exigé qu'ils ne soient formés qu'aux techniques soi-disant « recommandées » par l'HAS.

Diagnostics et traitements

Nous nous réjouissons que les familles puissent avoir plus facilement accès à des ressources compétentes de diagnostic dans l'ensemble du pays, ce qui semble être une priorité actuellement. Mais dans un contexte budgétaire contraint, nous attirons l'attention sur le paradoxe qui consiste à ne pas financer aussi des traitements qui seraient à la fois intensifs pour agir précocement et efficacement, et prodigués sur un temps partiel pour permettre une scolarisation. Les places restent difficiles à trouver pour les enfants qui en ont besoin. À moins que l'on ne croit plus à un traitement possible, pour quelle pathologie pourrait-on accepter que l'on augmente les capacités diagnostiques sans offrir un traitement ?

Enfants privés de soins psychiques

Quelle que soit la cause de leur difficulté à se construire et à entrer en relation avec autrui, ce qui constitue un lourd handicap, les enfants, tant dans le sanitaire que dans le médico-social, ne doivent pas être privés de soins psychiques et laissés dans des angoisses particulièrement intenses qui ont un retentissement lourd sur leurs familles et sur leurs soignants.

Ceux des parents qui sont satisfaits de la dimension psychothérapique du suivi de leur enfant et qui veulent en défendre le droit se sont constitués en associations, et ils analysent la situation avec une lucidité et une dignité remarquable : c'est le cas du RAAHP (« Rassemblement pour une Approche des Autismes Humaniste et Plurielle ») présidé par Patrick Sadoun, qui regroupe plusieurs associations de parents, dont « La main à l'oreille », présidée par Mme Mireille Battut. Votre administration pourrait-elle aussi les écouter ?

De leur côté, les professionnels formés à la psychanalyse sont ouverts à tous les progrès pouvant bénéficier aux enfants, à la confrontation des recherches et aux prises en charges plurielles comme en témoignent, entre autres, les actions menées par la CIPPA (Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes et membres associés s'occupant de personnes Autistes), la CAP (Convergence Autismes Pluriels) et l'association « Préault » qui mène des recherches en pédagogie et pour le dépistage précoce.

Un contexte démographique dramatique pour la pédopsychiatrie et la psychiatrie française

Nous sommes de plus aujourd'hui confrontés, vous le savez, aux conséquences non prises en compte d'anciennes décisions malthusiennes et aux effets des réformes successives de la formation des psychiatres et pédopsychiatres. Une diminution inexorable du nombre des psychiatres intervient au moment où une partie du public, abusée par des contre-vérités, récuse l'intervention de la psychiatrie. Ceci peut en masquer l'anomalie, mais qui défendra les droits des patients aux soins, sinon votre Ministère ? De nombreuses institutions médico-sociales peinent à recruter un psychiatre et les postes restent vacants.

Attaques contre la psychanalyse à l'université

À l'inverse des psychiatres, les psychologues sont nombreux et pourraient prendre, prennent déjà, un relais pour l'écoute des patients dans les services et les institutions de soins. Au moment même où l'utilité de psychologues cliniciens est patente, nous sommes de plus confrontés à un mouvement au sein du CNU qui modifie les critères de prise en compte des travaux à l'appui des candidatures aux postes de professeur de psychologie, dans le sens des sciences expérimentales, exigeant des publications dans des revues internationales, de préférence en langue anglaise. Ceci en exclura les travaux psychanalytiques. Des départements de psychanalyse disparaissent déjà. Pourrez-vous défendre auprès de vos collègues la nécessité de former les psychologues à la clinique et à la relation ?

Pour une évaluation authentique

Les psychanalystes ne récusent pas l'évaluation de leur action, bien au contraire, à condition que l'on en mesure bien la spécificité et donc la difficulté : une action subjective sur les troubles de la subjectivité ne s'objectivise pas aisément. D'autre part, la temporalité mise en jeu concerne une durée très longue : le souci des parents d'un enfant très perturbé ne se limite pas au présent mais concerne aussi son devenir, lorsqu'ils ne seront plus là. Le travail thérapeutique auprès de l'enfant vise aussi à ce qu'une fois adulte, il puisse vivre avec d'autres, en étant capable de se faire respecter et aimer... Comment évaluer ce travail thérapeutique ? Certains travaux⁴ psychanalytiques relèvent déjà ces défis méthodologiques.

Confusion dans les classifications

L'évolution de la CIM 10 sous l'influence du DSM a abouti à inverser les rapports d'inclusion nosographique des autismes et des psychoses. Les premiers étaient autrefois une forme grave de psychose. Aujourd'hui les psychoses infantiles non délirantes et les psychoses déficitaires appartiennent aux « Troubles du Spectre Autistique » dans le DSM. On s'alarme de l'augmentation des troubles autistiques, mais personne ne s'étonne de la subite disparition des psychoses infantiles. Ceci crée une grande confusion pour les familles et alimente un déni social de la folie chez l'être humain ainsi que le rejet de la psychiatrie qui la signifie.

⁴ J.-M.Thurin, M.Thurin, *Évaluer les psychothérapies*, Dunod, 2007 ; A.Brun, R. Roussillon et P. Attigui, *Évaluation clinique des psychothérapies*, Dunod, 2016.

Le Ministère de la Santé pourrait-il réévaluer sa position vis à vis de la Classification Française des Troubles Mentaux⁵, dont la version pour enfants et adolescents s'est vue complétée par une nouvelle version pour les adultes ? Reconnaître la qualité du travail de la profession pour une approche pluri-axiale comprenant l'organisation psychique n'empêcherait aucunement de coter également en CIM10, le transcodage étant intégré, pour une indispensable épidémiologie internationale.

Défense du système de santé français et de ses professionnels

Nous vous serions reconnaissants de répondre à ceux qui nous assurent répétitivement qu' « en France rien n'est fait pour les autistes », en défendant la pédopsychiatrie et la psychiatrie publique et associative et tous leurs personnels. Tous les praticiens font remonter à vos services les données des RIMPsy incluant les diagnostics et les soins concernant leurs patients. Il serait précieux d'en publier les chiffres, si possible en précisant la part des soins ambulatoires, celle des hospitalisations à temps partiels permettant la scolarisation, et celles des hospitalisations complètes qui, pour être un recours indispensable et précieux, ne sont ni le souhait des familles ni une indication en première intention. Il serait important que l'âge des patients pris en charge soit précisé pour évaluer l'action précoce mise en œuvre.

⁵ Classification Française des Troubles Mentaux R-2015, sous la direction de Jean Garrabé et François Kammerer. Presses de l'EHESP, décembre 2015, 245 p.